II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL
du 11 mars 2004
portant nomination d'un nouveau membre de la Commission

(2004/250/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 215, deuxième alinéa,

considérant ce qui suit:

M[me] Anna DIAMANTOPOULOU a donné sa démission de ses fonctions de membre de la Commission le 10 mars 2004. Il convient de la remplacer pour la durée de son mandat restant à courir,

DÉCIDE:

Article premier

M. Stavros DIMAS est nommé membre de la Commission pour la période allant du 11 mars 2004 au 31 octobre 2004.

Article 2

La présente décision prend effet le 11 mars 2004.

Article 3

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 11 mars 2004.

Par le Conseil
La présidente
M. HARNEY